

gogne 160.000 écus d'or. En Angleterre, les rois de la maison d'York ont mis la main (1460) sur le cinquième du sol. Mais les souverains ne savent pas maintenir l'intégrité de cette propriété, qui se morcelle au profit des grands et de l'Église.

Malgré les mesures prises partout contre l'extension des biens de mainmorte, la propriété ecclésiastique s'agrandit d'une façon monstrueuse, qui va provoquer partout l'appétit des sécularisations. Dans les Deux-Siciles, l'Italie du centre et du Nord, le clergé au xv^e siècle détient les deux tiers et parfois les quatre cinquièmes des terres ; son capital foncier s'éleva dans l'État vénitien à 129 millions d'écus. Dans les Castilles, où il possède du tiers au cinquième du sol, il a un revenu de 10 millions de ducats. En France, ruiné par la guerre, il reconstitue en cinquante ans sa richesse foncière, au point qu'il a recouvré du quart à la moitié du territoire, et qu'il en retire un revenu supérieur à celui de l'État, à savoir 5 millions de livres tournois de revenu (100 millions de francs). Le revenu du clergé d'Angleterre est douze fois supérieur à celui du roi, et il détient à peu près la même proportion du sol qu'en France. Cette proportion s'élève du tiers ou de la moitié aux deux tiers en Allemagne, dans les pays scandinaves et en Europe orientale.

Une minorité de grands seigneurs, barons, landlords, magnats, seigneurs souverains (*landesherren*), possèdent parfois d'immenses domaines qu'ils nomment des États (*estados, estates*) en Espagne et en Angleterre, disséminés ou d'un seul tenant. Un Colonna au xv^e siècle, en Italie, a 97 fiefs et 150.000 vassaux ; un Villena en Castille 30.000 censitaires et 100.000 ducats de revenus ; un duc d'Orléans 540.000 livres de rente ; un duc d'Anjou 400.000 ; un la Trémoille 336.000 ; un Rohan 280.000. Un lord Cromwell en Angleterre tire de ses biens 66.000 sterling de rente et les princes allemands la valeur de 240.000 marks en moyenne chacun, le dixième du revenu qu'aura Char-